



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DE LA POLICE GÉNÉRALE
CABINET DU DIRECTEUR
4^{ème} BUREAU

ARRETE N° 20180155

LE PRÉFET DE POLICE

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1 et R.251-1 à R.253-4 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu l'arrêté du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

Vu l'arrêté du n° 2016-01027 du 2 août 2016 relatif aux missions et à l'organisation de la direction opérationnelle des services techniques et logistiques ;

Vu la Charte d'Ethique de la vidéoprotection à Paris signée par le Préfet de Police et le Maire de Paris le 10 novembre 2009, applicable au dispositif autorisé par le présent arrêté ;

Vu le protocole d'accord relatif à la création d'un comité éthique de la vidéoprotection à Paris conclu entre le Préfet de Police et le Maire de Paris le 10 novembre 2009, applicable au dispositif autorisé par le présent arrêté ;

Vu la convention conclue le 24 février 2010 entre la Mairie de Paris, représentée par son Maire dûment habilité par délibération du Conseil de Paris en date du 26 novembre 2009, et l'Etat, représenté par le Préfet de Police, relative à l'occupation du domaine public par l'Etat (Préfecture de Police) et aux modalités de participation financière de la Ville de Paris dans le cadre du Plan de Vidéoprotection pour Paris ;

Vu la demande de Monsieur CARON, directeur opérationnel des services techniques et logistiques, reçue le 17 janvier 2018, faisant part de modifications d'un système de vidéoprotection installé sur la voie publique à Paris ;

Vu le récépissé préfectoral délivré le 8 février 2018 ;

Vu l'avis de la commission départementale de vidéoprotection du 25 janvier 2018 ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 9, boulevard du Palais – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Considérant les différents attentats intervenus depuis janvier 2015 et l'extrême gravité et l'importance des risques liés à la menace terroriste ;

Considérant la nécessité d'assurer, dans ces circonstances, la sécurité des personnes et des biens par des mesures adaptées à la gravité de la menace ;

Considérant que les risques particuliers d'atteinte à la sécurité des personnes et des biens et l'exposition particulière à un risque d'actes de terrorisme rendent nécessaire la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection renforcé par l'ajout de caméras sur la voie publique à Paris ;

ARRETE

Article 1^{er} – Le directeur opérationnel des services techniques et logistiques est autorisé à procéder, dans les conditions ci-dessous, à l'installation d'un système de vidéoprotection de voie publique comportant 105 caméras implantées dans les voies du 16^e arrondissement de Paris (75016) fixées en annexe 1 du présent arrêté, pour une durée de cinq ans.

Article 2 – Ce dispositif de vidéoprotection a pour finalités :

- Sécurité des personnes ;
- Secours aux personnes, défense contre l'incendie, prévention des risques naturels ou technologiques ;
- Prévention des atteintes aux biens ;
- Protection des bâtiments publics ;
- Régulation du trafic routier ;
- Prévention d'actes de terrorisme ;
- Prévention du trafic de stupéfiants ;
- Constatation des infractions aux règles de la circulation.

Article 3 – Les enregistrements d'images sont conservés durant 30 jours et sont détruits à l'issue de ce délai.

Article 4 – Le directeur opérationnel des services techniques et logistiques doit en particulier :

- Veiller à l'habilitation des personnes susceptibles d'exploiter et de visionner les images ;
- Procéder à l'information du public sur le dispositif mis en place et sur son responsable, de manière claire et permanente ;
- Mettre en œuvre un droit d'accès aux enregistrements ;
- Tenir un registre faisant apparaître les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et celle de leur transmission éventuelle aux autorités judiciaires.

Le système ne doit pas permettre de visualiser les images de l'intérieur des immeubles d'habitation, ni celles de leurs entrées et les enregistrements ne peuvent être transmis à l'étranger.

Article 5 – I- Les fonctionnaires des services de police ou de gendarmerie nationales, ainsi que des douanes et des services d'incendie et de secours, dûment habilités et individuellement désignés à cet

effet par le directeur opérationnel des services techniques et logistiques, peuvent accéder, à tout moment, aux images et enregistrements de ce système de vidéoprotection dans le cadre de leurs missions.

II- Les agents de la ville de Paris, dûment habilités et individuellement désignés à cet effet par le directeur opérationnel des services techniques et logistiques, sur proposition du maire de Paris, peuvent accéder aux images de ce système de vidéoprotection issues des 54 caméras installées dans les voies du 16^e arrondissement de Paris (75016) visées en annexe 2 du présent arrêté, aux seules fins suivantes :

- Protection des bâtiments publics ;
- Régulation du trafic routier ;
- Constatation des infractions aux règles de la circulation.

Article 6 – Toute modification portant sur le système de vidéoprotection faisant l'objet de la présente autorisation doit être déclarée au 4^{ème} Bureau de la Direction de la Police Générale, sis 36 rue des Morillons – 75015 PARIS.

Article 7 – La présente autorisation peut, après mise en demeure de son titulaire de présenter ses observations, être retirée ou suspendue en cas d'utilisation non conforme du dispositif, sans préjudice des sanctions pénales applicables.

Article 8 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Article 9 – L'arrêté n° 20101097 VSR 75 du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'autorisation d'installation d'un système de vidéosurveillance dans le 16^e arrondissement de Paris est abrogé.

Article 10 – Le directeur de la police générale, le directeur de la police judiciaire et le directeur opérationnel des services techniques et logistiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **19 FEV. 2018**

Le Préfet de Police

Michel DELPUECH - U1

ANNEXE 1

Liste des 105 caméras installées sur les voies publiques du 16^e arrondissement de Paris

Quai de New-York, devant le Palais de Tokyo
Route des Lacs à Passy (porte de Passy)
Place de Colombie, boulevard Suchet, boulevard Lannes, Porte de la Muette
Boulevard de l'Amiral Bruix, rue du Général Ancelin
Avenue Kléber, avenue des Portugais
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
Quai Saint-Exupéry, rue du Général Niox
Boulevard Flandrin, avenue Henri Martin
Boulevard Murat, rue Lecomte du Noüy, rue de Varize
PSG – Parc des Princes
Avenue Chantemesse, avenue du Maréchal Fayolle
Zone accès stade Géo André 1
Zone accès stade Géo André 2
Avenue de la Muette, avenue Ingres, avenue Prudhon
Avenue Edouard Vaillant, avenue Ferdinand Buisson
Rue du Sergent Maginot, rue de l'Arioste
Porte de Boulogne, boulevard d'Auteuil (Bois de Boulogne)
Boulevard Murat, rue Daumier
Boulevard Murat, quai Saint-Exupéry
Place du Docteur Hayem (Boulaivilliers / La Fontaine)
Rue Chardon Lagache, rue Molitor
PSG – Parc des Princes
Pont Bir-Hakeim, avenue du Président Kennedy
Boulevard Suchet, rue Raffet, square Tolstoï
Rue Saint Didier, rue Mesnil
Boulevard Murat, place de la Porte Molitor
Place d'Iéna, avenue d'Iéna
Avenue Victor Hugo, rue de Presbourg
Rue de la Pompe, avenue Henri Martin

Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
Avenue de Versailles, boulevard Exelmans 1
Avenue de Versailles, boulevard Exelmans 2
Place de la Porte de Saint-Cloud, avenue Georges Lafont
Porte de Saint-Cloud
Allée de Longchamp, route de la Porte Dauphine à la porte des Sablons
Place Clément Ader
Place du Trocadéro, côté esplanade
Avenue Victor Hugo, place Victor Hugo
Rue de La Fontaine, rue Guérin
Avenue Marceau, rue Galilée
Avenue de la Grande Armée, rue de Tilsitt
Place du Trocadéro, avenue du Président Wilson
Rue d'Ankara, avenue du Président Kennedy
Boulevard Suchet, avenue Ingres
Place du Général Stéfani
Avenue du Général Sarrail, boulevard d'Auteuil
Place de la Porte d'Auteuil
Avenue Foch, place de l'Etoile, rue de Presbourg
Avenue de Versailles, rue Wilhem
Allée de Longchamp, allée de la Reine Marguerite
Porte d'Auteuil, sortie périphérique Est
Avenue Georges Mandel, rue Decamps
Centre Géo André
Rue d'Auteuil, rue Michel-Ange
Boulevard d'Auteuil, avenue Gordon Bennett
Place Jean Monnet, rue des Belles Feuilles, rue de la Pompe
Rue du Ranelagh, avenue du Président Kennedy
Rue Michel Ange, boulevard Exelmans
Place de Mexico, avenue d'Eylau
Avenue Foch, avenue de Malakoff

Place du Trocadéro, avenue Georges Mandel, avenue d'Eylau
Place de la Porte d'Auteuil
Avenue du Parc des Princes, rue Claude Farrère
Avenue des Nations Unies, avenue Albert de Mun
Pont Bir-Hakeim côté rive droite aval
Place de la Porte Maillot, boulevard Thierry de Martel
Rue du Commandant Guilbaud, avenue de la Porte de Saint-Cloud
Place du Trocadéro, avenue Kléber, avenue Raymond Poincaré
Rue de Passy, Chaussée de la Muette
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, route de Suresnes
Place de l'Europe, rue du Commandant Guilbaud
Avenue Georges Lafont, rue Edouard Vaillant
Porte de Saint Cloud, Place du Docteur Michaud (Périphérique extérieur)
Allée de Longchamp, route des Moulins
Pont Mirabeau aval – Seine
Jardins du Trocadéro
Pont d'Iéna amont – Seine
Allée de Longchamp, route de Sèvres à Neuilly
Route de l'Hippodrome Carrefour des Cascades
Place de la Porte de Saint Cloud, avenue de Versailles
Place de Varsovie
Avenue Raphaël, boulevard Suchet
Pont de l'Alma côté rive droite aval
Place du Costa Rica, rue de Passy, rue Benjamin Franklin
Rue du Ranelagh, rue Raynouard
Rue Nungesser et Coli, avenue de la Porte Molitor
Avenue des Nations Unies, rue Le Nôtre
Jardins du Trocadéro
Avenue du Président Wilson, rue Pierre 1er de Serbie
Avenue du Général Mangin, avenue de Lamballe
Avenue de Lamballe, rue Raynouard

Rue Cortambert, rue Nicolo

Place des Etats-Unis, avenue d'Iéna, rue Bassano

Rue de Montevideo, rue de Longchamp

Rue Benjamin Franklin, rue Le Tasse

Trocadero – Avenue Paul Doumer, rue Benjamin Franklin

Avenue Kléber, rue Boissière

Passerelle Debilly – Seine

Pont du Garigliano – Amont – Seine

Pont du Garigliano – Aval – Seine

Quai Saint Exupéry, avenue Le jour se lève

Avenue Ferdinand Buisson, avenue Georges Lafont, avenue Felix d'Herelle

Avenue Edouard Vaillant, avenue de la Porte de Saint Cloud

Rue Pergolèse, rue Marbeau

Passerelle de l'Avre – Seine

ANNEXE 2

Liste des 54 caméras installées sur les voies publiques du 16^e arrondissement dont les images sont accessibles aux agents de la ville de Paris

Avenue Chantemesse, avenue du Maréchal Fayolle
Avenue de la Muette, avenue Ingres, avenue Prudhon
Avenue Edouard Vaillant, avenue Ferdinand Buisson
Rue du Sergent Maginot, rue de l'Arioste
Porte de Boulogne, boulevard d'Auteuil (Bois de Boulogne)
Boulevard Murat, rue Daumier
Boulevard Murat, quai Saint-Exupéry
Place du Docteur Hayem (Boulaivilliers / La Fontaine)
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
Pont Bir-Hakeim, avenue du Président Kennedy
Boulevard Murat, place de la Porte Molitor
Rue de la Pompe, avenue Henri Martin
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
Place Clément Ader
Place du Trocadéro, côté esplanade
Avenue de la Grande Armée, rue de Tilsitt
Place du Trocadéro, avenue du Président Wilson
Avenue Foch, avenue de Malakoff
Avenue du Parc des Princes, rue Claude Farrère
Porte de Saint-Cloud, Place du Docteur Michaud (Périphérique extérieur)
Place de Varsovie
Pont de l'Alma côté rive droite aval
Avenue du Président Wilson, rue Pierre 1er de Serbie
Quai de New-York, devant le Palais de Tokyo
Avenue Kléber, avenue des Portugais
Boulevard Murat, rue Lecomte du Noüy, rue de Varize
Avenue Ferdinand Buisson, avenue Georges Lafont, avenue Felix d'Herelle
Boulevard Suchet, rue Raffet, square Tolstoï
Rue Saint-Didier, rue Mesnil

Avenue de Versailles, boulevard Exelmans 2
Place de la Porte de Saint-Cloud, avenue Georges Lafont
Porte de Saint-Cloud
Rue de La Fontaine, rue Guérin
Avenue de Versailles, rue Wilhem
Allée de Longchamp, allée de la Reine Marguerite
Porte d'Auteuil, sortie périphérique Est
Avenue Georges Mandel, rue Decamps
Centre Géo André
Rue d'Auteuil, rue Michel-Ange
Place Jean Monnet, rue des Belles Feuilles, rue de la Pompe
Rue du Ranelagh, avenue du Président Kennedy
Pont Bir-Hakeim côté rive droite aval
Rue de Passy, Chaussée de la Muette
Avenue Georges Lafont, rue Edouard Vaillant
Allée de Longchamp, route des Moulins
Pont Mirabeau aval
Pont d'Iéna amont
Allée de Longchamp, route de Sèvres à Neuilly
Route de l'Hippodrome, carrefour des Cascades
Avenue Raphaël, boulevard Suchet
Place du Costa Rica, rue de Passy, rue Benjamin Franklin
Rue Nungesser et Coli, avenue de la porte Molitor
Avenue des Nations Unies, rue Le Nôtre
Jardins du Trocadéro